



Licence Acrokite

Activité garantie : L'acrokite englobe toute activité sportive de cerf-volant sans engin de glisse à une, deux ou quatre lignes dans le cadre de la délégation du ministère.

Age limite maximum : moins de 18 ans au 1er janvier de l'année de validité de la licence

Validité : Année civile (1er janvier au 31 décembre de l'année en cours) sauf pour le nouveau licencié du 1^{er} octobre au 31 décembre de l'année suivante.

La licence Acrokite comprend une part cotisation et une part assurance :

- **Cotisation FFVL :** 5 €
- **Assurance en Responsabilité civile :** gratuite (Contrat d'assurance AXA Corporate Solutions Police n°97027140). La couverture d'assurance prendra effet à la signature de la licence qui devra obligatoirement être postée dans les trois jours.
- **Limites territoriales de la Garantie :** (mêmes limites que les autres assurances) Europe géographique. Guadeloupe, la Réunion, Martinique, Polynésie Française, Turquie, Madagascar, Thaïlande, Maroc, Nouvelle Calédonie, Guyane Française à l'exclusion des pays suivants : Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, et/ou tout pays sous embargo par la France et/ou par les Nations Unies.

Certificat médical : la non contre-indication à la pratique de l'acrokite en compétition est obligatoire.

Qui peut la délivrer ? Club ou Ecole FFVL de delta, de parapente, de kite, de cerf-volant, les sections sportives scolaires et UNSS habilitées.

Comment l'obtenir ? Sur simple demande au secrétariat de la FFVL.

Pour donner envie de la demander, un article paraîtra dans Vol Passion et une distribution pourrait être organisée lors de l'AG du 19 mars 2005.

Nous proposons qu'en 2006, elles soient expédiées dans les clubs et écoles avec les autres licences.

Enregistrement de la licence : le masque de saisie permet une gestion informatique des pratiquants par la FFVL. Cette licence étant à part de la licence principale un code peut lui être attribué.

Une information est à prévoir sur le mode de règlement donc d'enregistrement indispensable pour le comptage.

Forme de la licence : Document cartonné en couleur dont les trois éléments détachables sont destinés respectivement au pratiquant, au club et au siège de la FFVL pour enregistrement.

Déclaration d'accident : Toute déclaration d'accident doit parvenir à la FFVL dans les 5 jours (loi du 13 juillet 1930).

recto



acrokite 2005
DU JEU AU SPORT

n°

5€
cotisation fédérale + RC

nom

prénom né(e) le / /

adresse

club ou école n°

Partie à conserver par le club ou l'école qui délivre cette licence.

acrokite 2005
DU JEU AU SPORT

n°

11G 12F

5€
cotisation fédérale + RC

nom

prénom né(e) le / /

adresse

club ou école n°

Partie à retourner à la FFVL par le club ou l'école qui délivre cette licence.

acrokite 2005
DU JEU AU SPORT

n°

5€
cotisation fédérale + RC

NOM

PRÉNOM

NÉ(E) LE / / DÉLIVRÉE LE / /

PAR (club ou école)

TAMPON CLUB OU ÉCOLE :

SIGNATURE DU LICENCIÉ :

LA PRATIQUE DE L'ACROKITE EN COMPÉTITION NÉCESSITE UN CERTIFICAT MÉDICAL ANNUEL

COLLER ICI
UNE PHOTO
D'IDENTITÉ

verso